

TRUSTEESHIP COUNCIL — FIRST SESSION

OFFICIAL RECORDS

26 March — 28 April 1947

(From the first meeting to the twenty-seventh meeting)

CONSEIL DE TUTELLE — PREMIERE SESSION

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

26 mars — 28 avril 1947

(De la première séance à la vingt-septième séance)

FIRST MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 26 March 1947, at 11 a.m.*

Temporary Chairman: THE SECRETARY-GENERAL

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, France, Iraq, Mexico, New Zealand, United Kingdom, United States of America.

1. Provisional agenda (document T/2)

The provisional agenda of the first meeting, which is the same as that for the session, may be found on page V.

2. Opening of the session by the Secretary-General

THE SECRETARY-GENERAL: I now declare open the first meeting of the first session of the Trusteeship Council.

Gentlemen, honourable representatives to the Trusteeship Council, it is with deep pleasure and satisfaction that I welcome you all to this first session of the Trusteeship Council.

This is an occasion of historic significance. You meet here as one of the principal organs of the United Nations, the last such organ to come into being. The basic structure of the United Nations as envisaged in the Charter is now complete.

Moreover, for the first time in the world's history a permanent international body, whose membership is composed solely of official representatives of Governments, is assembled to deal exclusively with the problems of non-self-governing peoples.

The road to the establishment of this Council has been long and difficult. There have been many conflicts in ideas and interests. At times, because controversial political issues were involved, the debates may have raised the question in people's minds whether the interests of the nations or the interests of the inhabitants of the prospective Trust Territories were the paramount consideration. The Administering Authorities may have wondered on occasion whether they or the Trust Territories most needed United Nations protection. Neverthe-

PREMIERE SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 26 mars 1947, à 11 heures.*

Président provisoire: LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, France, Irak, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire (document T/2)

L'ordre du jour provisoire de la première séance qui est celui de la session, est reproduit à la page V.

2. Ouverture de la session par le Secrétaire général

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): J'ai l'honneur de déclarer ouverte la première séance de la première session du Conseil de tutelle.

Messieurs les représentants au Conseil de tutelle, c'est avec un vif plaisir et une profonde satisfaction que je vous souhaite la bienvenue à cette première session du Conseil de tutelle.

Nous assistons ici à un événement historique: votre réunion est celle de l'un des principaux organes des Nations Unies, le dernier à prendre corps. La structure fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle est prévue dans la Charte, se trouve ainsi achevée.

De plus, pour la première fois dans l'histoire du monde, un organisme international permanent, composé uniquement de représentants officiels de Gouvernements, se réunit pour traiter exclusivement des problèmes concernant les populations qui ne s'administrent pas elles-mêmes.

Pour arriver à constituer ce Conseil, il a fallu suivre une route longue et difficile. Il s'est présenté souvent des conflits d'idées et d'intérêts. Parfois, des questions politiques contentieuses étant en jeu, les débats ont pu susciter dans l'opinion publique des doutes quant à la question de savoir si la primauté des intérêts était accordée aux Puissances chargées de l'administration ou aux populations des Territoires à placer sous tutelle. Les Autorités chargées de l'administration ont pu parfois se demander si c'étaient elles-mêmes ou les Territoires sous tutelle qui

less, progress in the trusteeship deliberations has been steady, and has always been aimed at the ultimate goal — a practical, workable system of international supervision of the administration of Trust Territories.

At Dumbarton Oaks, we may recall, the subject of trusteeship was not discussed at all. At San Francisco, it was one of the very last matters on which agreement could be reached during ten weeks of strenuous deliberations. Yet Chapters XI, XII and XIII emerged from these deliberations as three of the most challenging of the nineteen chapters of the Charter.

In London, during the Executive Committee and Preparatory Commission meetings, agreement on many aspects of this subject was extremely difficult to achieve, but in the end agreement was always achieved. And in the first part of the first session of the General Assembly in London, the Fourth Committee unanimously recommended its resolutions to the General Assembly without ever having had to resort to a vote on any issue. These resolutions were, in turn, unanimously and whole-heartedly adopted by the General Assembly.

I recall quite clearly from the London Assembly the enthusiasm which greeted the successive declarations in plenary session of the intention of certain of the mandatory Powers to place mandated Territories under the International Trusteeship System. I earnestly hope that future Assembly sessions will have the opportunity to applaud more such declarations.

Finally, in the second part of the first session of the General Assembly, the first Trusteeship Agreements appeared. Eight such Agreements were voluntarily presented by five of the mandatory Powers in response to the resolutions adopted by the General Assembly in London. These Agreements, in accordance with Article 85 of the Charter, had to be approved by the General Assembly before the peoples of the eight Territories concerned could enjoy the benefits of the Trusteeship System. It was a very difficult task which confronted the Fourth Committee last October. In effect, within a few short weeks, the Fourth Committee had to negotiate eight separate and intricate international agreements.

I know that at the beginning of the General Assembly Session at New York and indeed, almost until the end, there were many sceptics and cynics who freely expressed the view that there would never be a Trusteeship Council, that Chapters XII and XIII of the Charter were already a dead letter, and that the first meeting of the Trusteeship Council would never come to pass.

But the Fourth Committee was persevering. Few committees ever worked harder. And those eight Agreements were negotiated¹ and were approved by the General Assembly at its sixty-second plenary meeting by an overwhelming

avaient le plus grand besoin de la protection de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, des progrès réguliers ont été accomplis au cours des délibérations relatives à la tutelle, progrès dont le but final était l'établissement d'un système pratique et applicable de contrôle international de l'administration des Territoires sous tutelle.

A Dumbarton Oaks, souvenons-nous-en, la question de la tutelle n'avait même pas été discutée. A San-Francisco, ce fut l'un des derniers points sur lesquels on put réaliser l'accord et cela au cours de dix semaines de délibérations ardues. Cependant, les Chapitres XI, XII et XIII, issus de ces délibérations, sont parmi les plus audacieux des dix-neuf chapitres de la Charte.

A Londres, lors des réunions du Comité exécutif et de la Commission préparatoire, il a été très difficile de s'entendre sur de nombreux aspects de cette question, mais, finalement, l'entente s'est faite et, lors de la première partie de la première session de l'Assemblée générale, tenue à Londres, la Quatrième Commission a décidé, à l'unanimité, de soumettre ses résolutions à l'Assemblée générale, sans jamais avoir à recourir au vote sur un point quelconque. A son tour, l'Assemblée générale a adopté ces résolutions à l'unanimité et sans restriction.

J'ai encore présent à la mémoire l'enthousiasme avec lequel l'Assemblée de Londres accueillit les déclarations successives, faites en séance plénière, de certaines Puissances mandataires annonçant leur intention de placer sous le Régime international de tutelle les territoires qu'elles administraient en vertu d'un mandat. J'espère fermement que les futures sessions de l'Assemblée nous donneront l'occasion d'applaudir d'autres déclarations de ce genre.

Finalement, au cours de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, les premiers Accords virent le jour. Pour répondre aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale de Londres, cinq Puissances mandataires présentèrent volontairement huit de ces Accords. Ceux-ci, conformément à l'Article 85 de la Charte, devaient recevoir l'approbation de l'Assemblée générale avant que les populations des huit Territoires auxquels ils avaient trait pussent jouir des avantages du Régime de tutelle. Ce fut devant une tâche très difficile que se trouva, au mois d'octobre dernier, la Quatrième Commission. Il lui fallait, en fait, négocier, en l'espace de quelques semaines, huit accords internationaux différents et compliqués.

Je sais bien qu'au début, voire presque jusqu'à la fin de la session de l'Assemblée générale de New-York, il n'a pas manqué de sceptiques et de cyniques pour soutenir, à qui voulait les entendre, qu'il n'y aurait jamais de Conseil de tutelle, que les Chapitres XII et XIII de la Charte étaient déjà lettre morte et que la première séance de ce Conseil n'aurait jamais lieu.

Mais la Quatrième Commission se montra persévérante. Peu de commissions ont montré plus d'ardeur à la tâche. Ces huit Accords furent négociés¹ et reçurent, à une majorité écrasante, l'approbation de l'Assemblée générale

¹ See *Official Records of the second part of the first session of the General Assembly*, Supplement No. 5.

¹ Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale*, Supplément No 5.

majority.¹ They were not satisfactory to all Members in all respects, but they represented the maximum agreement that could be reached. Differences remain, but in time I am sure that they, too, will be adjusted.

As a result of the action of the General Assembly, the Territories of New Guinea, Ruanda-Urundi, Togoland and Camerouns under French administration, Western Samoa, Tanganyika, Togoland and Camerouns under British administration, are now under the Trusteeship System. A Trusteeship Council of five administering and five non-administering members, two of whom have been elected by the General Assembly, is now, therefore, assembled.

In passing, it is to be noted that certain of the territories administered under League of Nations mandate — Nauru, South West Africa, Palestine, and the Pacific Islands formerly administered under mandate by Japan — have not yet been placed under the Trusteeship System. In this regard, it will be recalled that, during the first part of its first session, the General Assembly unanimously adopted a resolution calling upon the mandatory Powers to submit trusteeship agreements for the territories administered by them under mandate.²

With specific regard to South West Africa, the General Assembly, in the second part of its first session, adopted a resolution which recommended that this Territory be placed under trusteeship and invited the Government of South Africa to submit a Trusteeship Agreement toward that end.³

It seems probable that the question of the future status of Palestine will come before the United Nations at an early date.

The Security Council is even now deliberating over a trusteeship agreement submitted by the United States with respect to the Pacific Islands formerly mandated to Japan.

This opening meeting of the Trusteeship Council should be a useful object lesson to those who would underestimate the potentiality of the United Nations or the ability of its Members to reach agreement on difficult issues.

It is also a striking demonstration of the good faith of nations with regard to the promises set forth in Chapters XII and XIII of the Charter, since the Trusteeship Agreements which have made this meeting possible were voluntarily submitted.

I congratulate you on the spirit of conciliation and the determined effort to reach maximum possible agreement which have made possible your presence here today. In all earnestness,

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly* during the second part of its first session, page 122.

² See *Resolutions adopted by the General Assembly* during the first part of its first session, page 13.

³ See *Resolutions adopted by the General Assembly* during the second part of its first session, page 123.

au cours de sa soixante-deuxième séance plénière¹. Ils ne donnaient pas entière satisfaction à tous les Membres, mais ils représentaient la plénitude de l'accord qu'il a été possible de réaliser. Il subsiste des divergences de vue, mais je suis convaincu qu'avec le temps, elles pourront, à leur tour, s'aplanir.

A la suite de la décision de l'Assemblée générale, les Territoires du Togo et du Cameroun sous administration française, du Togo et du Cameroun sous administration britannique, de la Nouvelle-Guinée, du Ruanda-Urundi, du Samoa Occidental et du Tanganyika se trouvent maintenant sous le Régime de tutelle. Un Conseil de tutelle, composé de cinq membres représentant les Puissances chargées d'administration et de cinq membres représentant les Puissances qui ne sont pas chargées d'administration, — deux de ces dernières élues par l'Assemblée générale — se trouve donc maintenant réuni.

On peut remarquer, en passant, que certains des territoires placés sous le régime du mandat par la Société des Nations — l'île Nauru, le Sud-Ouest Africain, la Palestine et les îles du Pacifique antérieurement placées sous mandat japonais — ne se trouvent pas encore sous le Régime de tutelle. A cet égard, vous vous souviendrez qu'au cours de la première partie de sa première session, l'Assemblée générale a adopté, à l'unanimité, une résolution aux termes de laquelle les Puissances mandataires devaient présenter des accords de tutelle pour les territoires qu'elles administraient en vertu de mandats².

En ce qui concerne plus particulièrement le Sud-Ouest Africain, l'Assemblée générale, au cours de la seconde partie de sa première session, a adopté une résolution qui recommandait la mise sous tutelle de ce territoire et invitait le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine à soumettre à cet effet un accord de tutelle³.

Il semble probable que l'Organisation des Nations Unies sera saisie bientôt de la question du statut futur de la Palestine.

Le Conseil de sécurité discute, à l'heure actuelle, d'un accord de tutelle présenté par les Etats-Unis et relatif aux îles du Pacifique antérieurement placées sous mandat japonais.

La présente séance d'ouverture du Conseil de tutelle devrait servir de leçon à ceux qui tendaient à sous-estimer les possibilités de l'Organisation des Nations Unies, ou la capacité de ses Membres à réaliser un accord sur des questions difficiles.

Cette réunion prouve également, et de façon saisissante, la bonne foi des nations à l'égard des promesses contenues dans les Chapitres XII et XIII de la Charte, puisque c'est de leur plein gré que des Etats ont soumis les Accords de tutelle qui ont rendu possible cette réunion.

Je vous félicite de votre esprit de conciliation, des efforts résolus que vous avez fournis pour réaliser un accord aussi large que possible. C'est ce qui permet aujourd'hui votre présence en ces

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* pendant la seconde partie de sa première session, page 122.

² Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* pendant la première partie de sa première session, page 13.

³ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* pendant la seconde partie de sa première session, page 123.

I express the hope that this same spirit and determination will prevail throughout the work of the United Nations. If it does, there can be no doubt of the ultimate success of this great effort to ensure a world at peace.

A willingness among nations to give and take and to make sacrifices, an insistent seeking after agreement, a determination to find a meeting of minds, a readiness to resort to the United Nations even when the most vital national interests are at stake — always on behalf of the solemn principles and purposes of the United Nations — this is the bed-rock on which alone the United Nations can build solidly and securely for the future.

This meeting of the Trusteeship Council signalizes the beginning of a new and weighty responsibility for the United Nations. We are now charged with the duty of supervising the administration and ensuring the well-being and progressive advancement of the many millions of non-self-governing peoples who inhabit the Trust Territories.

The basic objectives of the Trusteeship System as set forth in Article 76 of the Charter are both broad and precise. The United Nations and the Administering Authorities now solemnly join hands in the great venture of reassuring, by deeds, the inhabitants of the Trust Territories as to their future political, economic, social and educational advancement and the ultimate realization of their aspirations towards self-government or independence.

Although the eight Trust Territories for which you are now responsible were all formerly mandated Territories, I would emphasize that the International Trusteeship System is no mere prolongation of the mandates system under the League of Nations. It is a new system of international supervision. Its scope is wider, its powers broader, and its potentialities far greater than those of the Mandates System. You must, therefore, chart a new course in accordance with the powers, responsibilities and dignity vested in this organ by the Charter.

As I examine Articles 87 and 88 of the Charter, it is clear to me that the Trusteeship Council will have a heavy load of work. You must undertake a careful examination of the annual reports to be submitted by the Administering Authorities for each Trust Territory. Even now, petitions are before you and there will no doubt be an increasing number of them. Periodic visits must be paid to the respective Trust Territories.

These functions are the backbone of the system of international supervision. In performing them, you will undoubtedly wish to avail yourselves, in accordance with Article 91 of the Charter, of the assistance of the Economic and Social Council and its commissions, and of the specialized agencies.

lieux. En toute sincérité, j'exprime l'espoir que ce même esprit et cette même détermination prévaudront dans tous les travaux de l'Organisation des Nations Unies. S'il en est ainsi, il ne saurait subsister aucun doute quant au succès final de notre immense effort pour assurer au monde la paix.

Le désir des nations de se faire des concessions mutuelles, de consentir des sacrifices, de rechercher assidûment l'accord, leur volonté de trouver un terrain d'entente, leur empressement à recourir à l'Organisation des Nations Unies, même lorsque leurs intérêts nationaux les plus essentiels sont en jeu — toujours au nom des principes et des buts solennels des Nations Unies — voilà le terrain ferme sur lequel l'Organisation des Nations Unies peut édifier solidement et sûrement l'avenir.

La présente réunion du Conseil de tutelle marque le début d'une nouvelle et lourde responsabilité pour l'Organisation des Nations Unies. Nous avons maintenant le devoir de contrôler l'administration et d'assurer le bien-être et le développement progressif des populations qui ne s'administrent pas elles-mêmes, de ces millions et millions d'hommes qui habitent les Territoires sous tutelle.

Les fins essentielles du Régime de tutelle, telles que les stipule l'Article 76 de la Charte, ont un sens à la fois large et précis. L'Organisation des Nations Unies et les Autorités chargées d'administration conjuguent aujourd'hui solennellement leurs efforts dans une grande entreprise qui consiste à rassurer par des actes les habitants des Territoires sous tutelle quant à leurs progrès futurs dans les domaines politique, économique et social et à la réalisation finale de leurs aspirations à l'autonomie ou à l'indépendance.

Quoique les huit Territoires sous tutelle dont vous avez maintenant la responsabilité aient tous été précédemment des Territoires sous mandat, je désire souligner que le Régime international de tutelle n'est pas une simple continuation du système des mandats de la Société des Nations. C'est, au contraire, un système nouveau de contrôle international. Son champ d'action est plus vaste, ses pouvoirs plus étendus, et ses possibilités beaucoup plus grandes que celles du Régime du mandat. Il vous faut donc tracer une nouvelle route, qui réponde aux pouvoirs, aux responsabilités et à la dignité dont la Charte a investi votre Conseil.

Je vois bien, en lisant les Articles 87 et 88 de la Charte, que le Conseil de tutelle aura une très lourde tâche à accomplir. Il vous faudra entreprendre l'examen approfondi des rapports annuels que les Autorités chargées de l'administration présenteront pour chacun des Territoires sous tutelle. Dès maintenant, des pétitions vous sont soumises et, sans aucun doute, leur nombre ne fera que croître. Chacun des Territoires sous tutelle devra faire l'objet de visites périodiques.

Ces fonctions constituent l'ossature du système de contrôle international. En vous en acquittant, vous désirerez certainement recourir, conformément à l'Article 91 de la Charte, à l'assistance du Conseil économique et social et de ses commissions et à celle des institutions spécialisées.

The first task before you is to get organized, to select your officers and to adopt rules of procedure. In considering its own rules, the Trusteeship Council may benefit greatly from the experience which other organs have had with their provisional rules during the past year or so. The formulation of the questionnaires, which must form the basis for the annual reports by the Administering Authorities, will be a work of detail and of very great importance to the effectiveness of the Trusteeship System.

In fulfilling the promise of both the letter and the spirit of Chapters XII and XIII of the Charter, the Trusteeship Council will make a vital contribution to the foundations of world peace. A successful Trusteeship System will afford a reassuring demonstration that there is a peaceful and orderly means of achieving the difficult transition from backward and subject status to self-government or independence, to political and economic self-reliance.

In the final analysis, the success of the Trusteeship System will depend on a combination of the earnest intentions of the Administering Authorities, which are, in fact, symbolized by their voluntary presence here, and the reasonable and constructive exercise of the functions of trusteeship given by the Charter to the General Assembly, the Security Council and the Trusteeship Council. In the day-to-day functioning of the System, the Trusteeship Council is clearly the key organ.

Finally, let me say that the success of the Trusteeship System will be of real, everyday importance to millions of human beings in the Trust Territories and will also be of enormous benefit to the United Nations as an institution.

Full success, incidentally, will automatically put this organ out of existence, since your ultimate goal is to give the Trust Territories full statehood.

A really successful Trusteeship System will demonstrate to the world at large that the United Nations is capable of discharging an intricate and difficult responsibility. It will provide further proof of the fact that this Organization is ready to transform its high principles and noble objectives into positive action. To the peoples of the Trust Territories themselves it will be a constant source of hope and assurance in regard to their future, and it will be of great significance to hundreds of millions of people in other Non-Self-Governing Territories which today lie outside the Trusteeship System.

You enjoy a magnificent trust. I have full confidence that this trust will be discharged with great good faith, ability and strength of purpose.

Honourable representatives, I ask you to accept my best wishes for success.

3. Adoption of the agenda (document T/2)¹

The SECRETARY-GENERAL: The members of the Council now have before them document T/2,¹ dated 14 March 1947, the provisional

¹ See page V.

La première tâche qui vous incombe est de vous organiser, de choisir les membres de votre bureau et d'adopter votre règlement intérieur. Pour l'étude de son règlement, le Conseil de tutelle pourra profiter, dans une large mesure, de l'expérience acquise, en ce domaine, par les autres organes, au cours de l'année écoulée. La rédaction des questionnaires qui devront servir de base aux rapports annuels des Autorités chargées d'administration sera une œuvre minutieuse et d'une très grande importance pour l'efficacité du Régime de tutelle.

En réalisant les promesses qui se trouvent à la fois dans la lettre et dans l'esprit des Chapitres XII et XIII de la Charte, le Conseil de tutelle apportera une contribution essentielle à l'établissement de la paix dans le monde. Un Régime de tutelle satisfaisant démontrera d'une façon rassurante qu'il existe des moyens pacifiques et méthodiques pour réaliser la transition, toujours difficile, entre l'état de développement insuffisant ou de dépendance et l'état d'autonomie, de souveraineté ou d'indépendance, en matière économique comme en matière politique.

En dernière analyse, le succès du Régime de tutelle dépendra et de la sincérité d'intention des Autorités chargées d'administration — sincérité dont je vois du reste le symbole dans leur libre présence à cette table — et de l'exercice raisonnable et constructif des attributions de tutelle conférées par la Charte à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil de tutelle. Le Conseil de tutelle est manifestement la cheville ouvrière en ce qui concerne le fonctionnement courant du Régime de tutelle.

Pour conclure, permettez-moi de dire que le succès du Régime de tutelle sera d'une importance réelle, d'une importance de tous les instants, pour des millions d'êtres humains qui habitent les Territoires sous tutelle; il sera également d'un très grand profit pour l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution.

Un succès complet, soit dit en passant, amènera automatiquement la liquidation de ce Conseil, puisque votre but final est de donner aux Territoires sous tutelle leur entière souveraineté.

Un Régime de tutelle couronné de succès démontrera au monde que les Nations Unies sont capables de s'acquitter d'une charge complexe et délicate. Il fournira une autre preuve du fait que notre Organisation est prête à traduire en actes positifs ses grands principes et ses nobles objectifs. Il sera, pour les populations mêmes des Territoires sous tutelle, une source constante d'espoir et d'assurance quant à leur avenir, et il revêtira un sens profond pour des centaines de millions d'habitants d'autres territoires non autonomes qui demeurent en dehors du Régime de tutelle.

Une tâche magnifique vous est confiée en dépôt. Je suis pleinement convaincu que vous vous en acquitterez avec loyauté, compétence et résolution.

Messieurs les représentants, je vous adresse mes vœux de succès plein et entier.

3. Adoption de l'ordre du jour (document T/2)¹

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil ont sous les yeux le document T/2, en date du 14 mars 1947,

¹ Voir page V.

agenda for the first session of the Trusteeship Council.

Have the members any comments or revisions to propose?

Mr. SAYRE (United States of America): I move that the Council adopt the agenda provisionally set forth in document T/2.

Mr. LIU CHIEH (China): I second the motion.

Sir Carl BERENDSEN (New Zealand): I venture to ask the Council's indulgence for a moment or two to bring forward at this stage a difficulty in procedure which I think I see.

It seems to me that it might be of advantage to eliminate item 5 of the provisional agenda, and to bring forward item 7 before item 6.

May I explain very briefly the difficulty that I see, which is this: the provisional rules of procedure which are to be considered in accordance with this draft programme after the election of officers, contain certain provisions relating to those officers. Now, it is my intention to propose some alterations in that connexion.

In the first place, in the view of the New Zealand Government, the term of office contemplated for the President is too short. In the second place, there is no provision concerning the voting power of the President: whether he is to have a vote as the representative of his country, or whether he is to have no vote at all and is to regard himself as an impartial presiding officer.

It occurs to me — and I merely throw this suggestion forward, I make no formal motion — that it might be useful if we were to know definitely the term of office and the exact voting power of the President, which can be decided only when we have adopted the provisional rules of procedure. It might be better if we were to proceed under an *ad hoc* temporary chairman until we have decided the powers and functions of the President.

The SECRETARY-GENERAL: As I understand it, there is a motion from the United States representative, supported by the representative of China, for approval of the provisional agenda.

Colonel HODGSON (Australia): So far as we can see, this provisional agenda is quite all right for adoption, because the rule under which we are now working goes on to say that: "The Council may revise the agenda and add or defer items" (document T/1, rule 8).¹ That means that the point of view of our colleague from New Zealand can be met if we do have difficulties subsequently, and we can then turn those items around.

contenant l'ordre du jour provisoire de la première session du Conseil de tutelle.

Les membres du Conseil ont-ils des observations à formuler ou des modifications à proposer?

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je propose au Conseil d'adopter, à titre provisoire l'ordre du jour contenu dans le document T/2.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*): J'appuie cette proposition.

Sir Carl BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Je me permettrai de prendre quelque peu du temps du Conseil pour l'entretenir, brièvement, d'une difficulté de procédure que je crois apercevoir.

Il me semble qu'il y aurait un certain avantage à supprimer le point 5 de l'ordre du jour et à faire passer le point 7 avant le point 6.

Permettez-moi de vous signaler en quelques mots la difficulté dont il s'agit. La voici: le règlement provisoire que nous devons examiner conformément à l'ordre du jour provisoire, après l'élection des membres du bureau, contient certaines dispositions qui concernent ces derniers. Je voudrais proposer quelques modifications à ce sujet.

Premièrement, le Gouvernement néo-zélandais tient pour trop courte la durée du mandat prévue pour la présidence. Deuxièmement, le règlement provisoire ne contient aucune disposition relative au pouvoir de vote du Président. Nous ne savons pas s'il disposera d'une voix en tant que représentant de son pays, ou bien s'il ne disposera d'aucune voix et s'il devra se considérer simplement comme un membre assurant la présidence sans prendre parti.

Il me semble — je vous fais simplement cette suggestion sans présenter de proposition formelle — que nous aurions intérêt à connaître avec précision la durée du mandat et les pouvoirs exacts du Président en ce qui concerne son droit de vote, points sur lesquels nous ne pourrions statuer qu'après avoir adopté le règlement intérieur provisoire. Il serait préférable que les travaux du Conseil de tutelle fussent dirigés par un Président *ad hoc*, nommé à titre temporaire, tant que nous n'aurons pas fixé les pouvoirs et les attributions de notre Président.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Sauf erreur de ma part, nous sommes saisis d'une proposition, celle du représentant des Etats-Unis, appuyée par le représentant de la Chine, en vue de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Pour le moment, nous pouvons parfaitement adopter cet ordre du jour provisoire, car l'article qui régit nos travaux porte que "le Conseil de tutelle peut modifier l'ordre du jour, y ajouter des rubriques ou en ajourner" (document T/1, article 8).¹ Il s'ensuit que nous pourrions donner satisfaction à notre collègue de Nouvelle-Zélande, par la suite, si nous rencontrons des difficultés; nous pourrions, alors, intervertir l'ordre des points.

¹ See *Official Records of the Trusteeship Council*, First Year, First Session, Supplement, Annex 2.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de tutelle*, Première année, Première session, Supplément, Annexe 2.

On the point he did make, I would suggest that we can well act on rules 1, 3 and 5, and eliminate rules 2 and 4 for the time being. Rules 1, 3 and 5 simply say that the Council shall elect the President and Vice-President, that in the absence of the President, the Vice-President shall take his place, and that the Vice-President, acting as President, shall have the same powers and duties as the President.

I think those three rules — and those three only — are necessary at this stage for temporary adoption. But I should not like to see the appointment of the President and the Vice-President deferred until we get through these provisional rules of procedure, because I have at least fifty amendments myself.

There is also this important consideration. The President has to represent us; there are all kinds of functions, all kinds of duties, all kinds of responsibilities. Therefore, I think the appointment of our officers should be one of our first functions.

The SECRETARY-GENERAL: Is there any other comment? If not, I understand that the members of the Council agree to the adoption of the provisional agenda.

It is approved.

4. Report by the Secretary-General on credentials (document T/10)

The SECRETARY-GENERAL: The third item on the agenda is the report by the Secretary-General on credentials. I have the honour to make a short statement. No reply has been received from the Union of Soviet Socialist Republics to the communication of 14 January requesting the members of the Trusteeship Council to designate their representatives on this Council. I notice, as you all do, that the seat of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics is unoccupied.

The report on credentials necessarily relates only to the nine representatives who have taken their seats today. The report on the credentials presented on behalf of the representatives taking their seats in this first session of the Trusteeship Council will be read by the Secretary, Mr. Bunche.

Mr. SAYRE (United States of America): As far as I can, on behalf of the Council, I should like to record my great regret that the representative of the Union of Soviet Socialist Republics is not here. I hope with all my heart that a representative of that great country will be here shortly. It would be tragic if this Council, which has so much the making of peace as its objective, should not be represented by a country as great, as powerful and as important as the Union of Soviet Socialist Republics. I desire to record my own country's great hope that the representative of the Union of Soviet Socialist Republics will shortly be with us.

Pour répondre aux observations qu'a formulées notre collègue, je propose de statuer sur les articles premier, 3 et 5 et de laisser de côté, pour l'instant, les articles 2 et 4. Les articles premier, 3 et 5 portent simplement que le Conseil élit un Président et un Vice-Président, et qu'en cas d'absence du Président, celui-ci est remplacé par le Vice-Président; ils déclarent enfin que le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

J'estime que l'adoption, à titre provisoire, de ces trois articles — de ces trois là seulement — s'impose dès maintenant. Je ne voudrais pas, en tout cas, que l'élection du Président et du Vice-Président fût ajournée jusqu'après l'adoption définitive du règlement intérieur provisoire, car j'ai, pour ma part, au moins cinquante amendements à proposer.

Il y a une autre considération importante. Le Président doit nous représenter; il doit assumer des fonctions, des devoirs et des responsabilités de tous ordres. L'élection du bureau doit donc être une de nos premières tâches.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Il n'y a pas d'autres observations? J'en déduis que les membres du Conseil sont d'accord pour adopter l'ordre du jour provisoire.

Il en est ainsi décidé.

4. Rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs (document T/10)

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Le troisième point de l'ordre du jour est l'examen du rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs. J'ai l'honneur de faire une brève déclaration. L'Union des Républiques socialistes soviétiques n'a fait parvenir aucune réponse à la communication en date du 14 janvier, demandant aux membres du Conseil de tutelle de désigner leurs représentants au Conseil. Nous voyons tous que le siège du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'est pas occupé.

Le rapport sur la vérification des pouvoirs ne concerne donc que les neuf représentants présents à la séance d'aujourd'hui. Je vais donner la parole au Secrétaire, M. Bunche, qui vous donnera lecture du rapport sur les pouvoirs des représentants qui assistent à cette première session du Conseil de tutelle.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Dans la mesure où je peux me faire l'interprète du Conseil, je tiens à exprimer un profond regret de l'absence du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. J'espère de tout mon cœur que le représentant de ce grand pays ne tardera pas à prendre place parmi nous. Il serait véritablement tragique que le Conseil de tutelle, qui désire si ardemment travailler pour la paix, ne comptât pas dans son sein le représentant d'un pays aussi grand, aussi puissant, aussi important que l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Je tiens à exprimer à nouveau le grand espoir qu'a mon pays de voir le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques venir bientôt siéger au Conseil.

Mr. BUNCHE (Secretary): "Report by the Secretary-General to the Trusteeship Council on the credentials of the representatives on the Trusteeship Council.

"The Secretary-General has the honour to inform the members of the Trusteeship Council that on 14 January 1947 the Acting Secretary-General sent to the Ministers for Foreign Affairs of Australia, Belgium, China, France, Iraq, Mexico, New Zealand, the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom and the United States of America, a letter requesting these Governments to communicate the names of their respective representatives on the Trusteeship Council, who should be, in accordance with paragraph 2 of Article 86 of the Charter, a 'specially qualified person'.

"In response to this invitation, the following Governments, up to 26 March 1947, have officially notified the Secretary-General of the names of their representatives, alternates and advisers:

Australia, Colonel W. R. Hodgson; *Belgium*, Governor-General Pierre Ryckmans; *China*, Mr. Liu Chieh; *France*, Mr. Roger Garreau, Mr. Henri Laurentie, alternate; *Iraq*, H. E. Ali Jawdat, Mr. Abdulla Bakr and Mr. Awni Khalidy, advisers; *Mexico*, H. E. Dr. Luis Padilla Nervo; *New Zealand*, Sir Carl August Berendsen; *United Kingdom*, Mr. Ivor Thomas, M.P., Mr. A. H. Poynton, alternate and adviser; *United States of America*, The Hon. Francis B. Sayre, Mr. Benjamin Gerig, Mr. A. E. Wellons and Mr. W. L. Yeomans, advisers."

The SECRETARY-GENERAL: Are there any observations? If not, the report is approved.

5. Transmission by the Secretary-General of the provisional rules of procedure of the Trusteeship Council (document T/1)¹

The SECRETARY-GENERAL: We come now to the fourth item on the agenda. I suggest that, in accordance with the agenda, the consideration of these rules be deferred until item 7 on the agenda is reached, following the election of the Council's officers. Is there any observation?

In the absence of any comments, this procedure is accepted.

6. Adoption of such provisional rules of procedure as are necessary for the election of officers and the deliberations of the Council pending adoption of its rules of procedure under item 7 of the agenda (document T/7)²

The SECRETARY-GENERAL: Members of the Council will remember that the representative of Australia proposed that the Council should discuss rules 1, 3 and 5 of document T/7.

M. BUNCHE (Secrétaire) (*traduit de l'anglais*): "Rapport du Secrétaire général au Conseil de tutelle sur les pouvoirs des représentants au Conseil de tutelle.

"Le Secrétaire général a l'honneur d'informer les membres du Conseil de tutelle que, le 14 janvier 1947, le Secrétaire général par intérim a adressé aux Ministres des Affaires étrangères d'Australie, de Belgique, de Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de France, d'Irak, du Mexique, de Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, une lettre invitant les Gouvernements de ces Etats à faire connaître les noms de leurs représentants respectifs au Conseil de tutelle, qui doivent être, conformément au paragraphe 2 de l'Article 86 de la Charte, 'des personnes particulièrement qualifiées'.

"En réponse à cette invitation, les Gouvernements des Etats suivants ont, le 26 mars 1947, officiellement notifié au Secrétaire général les noms de leurs représentants, suppléants et conseillers:

Australie, Le colonel W. R. Hodgson; *Belgique*, Le Gouverneur général Pierre Ryckmans; *Chine*, M. Liu Chieh; *France*, M. Roger Garreau, M. Henri Laurentie, suppléant; *Irak*, S. E. Ali Jawdat, M. Abdulla Bakr et M. Awni Khalidy, conseillers; *Mexique*, S. E. M. Luis Padilla Nervo; *Nouvelle-Zélande*, Sir Carl August Berendsen; *Royaume-Uni*, M. Ivor Thomas, Membre du Parlement, M. A. H. Poynton, suppléant et conseiller; *Etats-Unis d'Amérique*, M. Francis B. Sayre, M. Benjamin Gerig, M. A. E. Wellons et M. W. L. Yeomans, conseillers".

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Y a-t-il des observations? S'il n'y en a pas, le rapport est approuvé.

5. Transmission par le Secrétaire général du règlement intérieur provisoire du Conseil de tutelle (document T/1)¹

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Nous arrivons maintenant au quatrième point de l'ordre du jour. Je propose, conformément à l'ordre du jour, de renvoyer l'examen du règlement intérieur jusqu'au moment où, après avoir procédé à l'élection de son bureau, le Conseil abordera le point 7 de son ordre du jour. Y a-t-il des observations?

En l'absence de tout commentaire, il en est ainsi décidé.

6. Adoption des articles du règlement intérieur provisoire nécessaires pour l'élection du bureau et les délibérations du Conseil, en attendant l'adoption du règlement intérieur, prévue au point 7 de l'ordre du jour (document T/7)²

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil se souviendront que le représentant de l'Australie a proposé au Conseil d'examiner les articles 1, 3 et 5 du document T/7.

¹ See *Official Records of the Trusteeship Council*, First Year, First Session, Supplement, Annex 2.

² *Ibid.*, Annex 2 c.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de tutelle*, Première Année, Première Session, Supplément, Annexe 2.

² *Ibid.*, Annexe 2 c.

I call upon the representative of Australia.

Colonel HODGSON (Australia): Rule 2 deals with the term of office, and it says "until their successors are elected at the next regular session". Now, I understand representatives have different views on what should be the term of office of the President. Rule 4, you will see, is consequential to rule 2, because it speaks of the "unexpired term". Now, it seems to me that if we adopt these rules and such procedure for the conduct of business, we shall find that they are in conformity with what everybody has accepted. They will require very little amendment for our immediate purposes, if we bear in mind the fact that every one of these rules, although we adopt them temporarily for the election of our officers, will be subject to review, amendment or alteration. Therefore, we are not getting ourselves into a jam.

I personally should like to see the President and Vice-President elected, because they will have immediate functions. In other words, the President has to direct this body. If these rules are not adopted, the President may not be elected for at least another week.

Therefore, I think we should adopt such rules as are necessary just to do what I term the ordinary mechanical business. We should adopt rules 1, 3 and 5, eliminating for the time being rules 2 and 4.

I do not put this in the form of a definite motion, unless there is some discussion and it is desirable to do so.

The SECRETARY-GENERAL: The representative of Australia proposes that the Council at this time should discuss and approve rules 1, 3 and 5 so that you can elect your officers. These will be approved as temporary rules of procedure.

On my own behalf, I will say that I fully agree with the representative of Australia.

Sir Carl BERENDSEN (New Zealand): I am in full agreement also, but I should like to be clear in my own mind on this aspect: if we approve these temporary rules, we do so entirely without prejudice to the discussion of similar rules when we adopt our definite line of procedure, because I myself do not agree with the limitation of the term of office of the President to the next regular session, which means a six-months period, as I understand it.

Mr. LIU CHIEH (China): I do not know whether Sir Carl Berendsen has withdrawn his original proposal to have an *ad hoc* President first, pending the adoption of the rules of procedure. As I think the matter over, I believe there is considerable force in his advocacy of an *ad hoc*

Je donne la parole au représentant de l'Australie.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): L'article 2, qui a trait à la durée du mandat du Président et du Vice-Président, porte que ceux-ci "restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs qui a lieu à la session ordinaire suivante du Conseil". Or, je crois comprendre que certains de nos collègues ont des idées différentes au sujet de la durée du mandat du Président. L'article 4, vous le verrez, découle de l'article 2, puisqu'il parle de la "période qui reste à courir". Je crois que si nous adoptons ces articles et cette procédure en vue de la conduite de nos travaux, nous nous conformerons au désir généralement exprimé. Pour répondre aux nécessités immédiates de nos travaux, il suffira de leur apporter de très légères modifications; souvenons-nous que si nous les adoptons à titre temporaire pour procéder à l'élection de notre bureau, chacun de ces articles pourra être révisé, modifié ou remanié. Nous ne risquons donc pas d'aboutir à une impasse.

Je voudrais, quant à moi, voir élire le Président et le Vice-Président, car des tâches immédiates les attendent. En d'autres termes, le Président doit diriger les travaux du Conseil. Si nous n'adoptons pas ces articles du règlement intérieur, nous ne pourrions pas élire le Président avant une huitaine de jours au moins.

J'estime donc que nous devons adopter les articles dont nous avons besoin pour procéder à ce que j'appellerai l'expédition automatique des affaires courantes. Nous devrions adopter les articles 1, 3 et 5, en laissant momentanément de côté les articles 2 et 4.

Je ne mets pas les considérations que je viens de développer sous forme d'une proposition, à moins qu'il n'y ait débat et qu'il soit désirable de le faire.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Australie propose d'examiner et d'approuver les articles 1, 3 et 5 dès maintenant, de manière à permettre au Conseil d'élire les membres de son bureau. Nous adopterions ces articles provisoirement à titre de règlement intérieur.

Je déclare, pour ma part, que je suis entièrement d'accord avec le représentant de l'Australie.

Sir Carl BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Je suis également d'accord mais j'aimerais préciser un point, ne fût-ce que pour moi-même: si nous approuvons ces articles provisoires, qu'il soit entendu que nous le ferons sans préjudice de la discussion de dispositions analogues, lorsque nous aurons à adopter le règlement à titre définitif, car, en ce qui me concerne, je n'accepte pas que la durée du mandat présidentiel ait pour limite la prochaine session régulière, c'est-à-dire, sauf erreur de ma part, soit d'une période de six mois.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je ne sais si Sir Carl Berendsen a retiré sa proposition initiale tendant à ce que le Conseil commence par élire un Président à titre temporaire, en attendant l'adoption du règlement intérieur. Réflexion faite, je crois que sa thèse en faveur

President, inasmuch as the rules of procedure for the election of a President and Vice-President form part of the entire rules of procedure which remain to be discussed. I feel that the purpose would be equally well served if we had an *ad hoc* President until the entire rules of procedure have been adopted.

Colonel HODGSON (Australia): I suggest that would be out of order, because according to the procedure under which we are now working, the Secretary-General or his deputy presides until the President — not an *ad hoc* President — is appointed. If the Secretary-General would like to sit here, we should have no objection whatever to his acting as President.

The SECRETARY-GENERAL: Thank you. Are there any other observations? No formal proposal has been put before the Council.

Mr. LIU CHIEH (China): I thought there was a proposal by the representative of New Zealand. However, if there is none, then I should like to put that motion formally, on behalf of the Chinese delegation.

With reference to the remarks of the representative of Australia, I should like to say that I had exactly the same thing in mind, that is, we do not necessarily have to proceed to the election of an *ad hoc* President. The Secretary-General or his deputy can preside until we have adopted the rules of procedure. In advocating that line of action, I feel that we are not bound by the provisional rules of procedure drafted by the Preparatory Commission. If we have not had an opportunity to examine the rules of procedure as a whole as drafted by the Preparatory Commission, we may proceed to some hasty conclusions, and I feel that the President and the Vice-President are very important officers in relation to the entire operation of the Trusteeship Council.

Therefore, in the absence of a formal motion, I should like to put that as a formal motion on behalf of my delegation.

Sir Carl BERENDSEN (New Zealand): Mr. Secretary-General, you were of course quite correct in stating that I had proposed no formal motion. I refrained from doing so because I expected to meet, and thought that I had met, my usual fate in finding myself alone in the views that I was expressing. But as my Chinese colleague has now expressed the same motion and has moved accordingly, it is my duty to second the motion.

Mr. RYCKMANS (Belgium) (*translated from French*): The rules which the Australian delegation would like to eliminate from the present discussion are the same as those figuring in the final version of the rules of procedure. There-

de la désignation d'un Président à titre temporaire est assez solide, étant donné que les articles du règlement intérieur relatifs à l'élection du Président et du Vice-Président, forment partie intégrante de l'ensemble du règlement intérieur qui reste à discuter. J'estime que nous atteindrions le but recherché si nous élisions un Président à titre temporaire, en attendant que le règlement intérieur soit adopté en entier.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): J'estime que cela ne serait pas conforme au règlement, car le règlement auquel nous sommes astreints en ce moment déclare expressément que jusqu'à l'élection du Président — non du Président à titre temporaire — c'est le Secrétaire général, ou son adjoint, qui présidera. Si le Secrétaire général voulait occuper le fauteuil présidentiel, nous ne verrions aucun inconvénient à ce qu'il assurât la présidence.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Je vous en remercie. Y a-t-il d'autres observations? Aucune proposition formelle n'est soumise au Conseil.

M. LIU CHIEH (*traduit de l'anglais*): Je croyais que le représentant de la Nouvelle-Zélande avait présenté une proposition. Mais, puisqu'il n'y en a pas, je désire faire de sa suggestion une motion formelle au nom de la délégation de la Chine.

En ce qui concerne les remarques du représentant de l'Australie, je tiens à dire que la même idée m'était venue: nous ne sommes nullement tenus à procéder à l'élection d'un Président à titre temporaire. Le Secrétaire général ou son adjoint peuvent présider jusqu'à ce que nous ayons adopté notre règlement intérieur. En préconisant cette manière d'agir, j'estime que nous ne sommes pas liés par le règlement intérieur provisoire établi par la Commission préparatoire. Si nous n'avions pas eu l'occasion d'examiner l'ensemble du règlement intérieur formulé par la Commission préparatoire, nous risquerions d'en venir à des conclusions hâtives; or, j'estime que le Président et le Vice-Président jouent un rôle très important dans le fonctionnement du Conseil de tutelle.

C'est pourquoi en l'absence de toute motion formelle, je désire présenter cette proposition comme motion formelle au nom de ma délégation.

Sir Carl BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Secrétaire général, vous avez évidemment exprimé la pure vérité en déclarant que je n'avais déposé aucune motion formelle. Je me suis abstenu de le faire, parce que je m'attendais à subir le sort qui m'est habituellement réservé, et je croyais même l'avoir déjà subi, en me trouvant seul de l'avis que j'ai exprimé. Mais mon collègue de Chine ayant maintenant exprimé le même point de vue et déposé une motion dans le même sens, il est de mon devoir d'appuyer cette motion.

M. RYCKMANS (Belgique): Les articles que la délégation australienne voudrait voir écarter de la discussion actuelle sont les mêmes que ceux qui figurent dans le projet de règlement définitif. Je ne comprends donc pas la difficulté soulevée

fore I do not understand the difficulty raised by the Australian representative; according to him certain delegations wish the term of office of the President to be different. Could not the proposals on this point be submitted in the form of amendments to the temporary rules of procedure? The question could thus be finally settled.

Mr. GARREAU (France) (*translated from French*): I propose that the President and Vice-President of the Council be elected today, after a short adjournment during which we could consult one another.

The SECRETARY-GENERAL: Do you propose the adjournment of the meeting now?

Mr. GARREAU (France) (*translated from French*): Yes, that is my proposal.

The SECRETARY-GENERAL: Is there any objection?

Colonel HODGSON (Australia): We have still got to decide now, as I see it, whether we are going to adopt these rules temporarily or not. I certainly agree with the suggestion that we adjourn before we come to the actual election of the President and Vice-President, in order to consider it, but I think we should first consider the Chinese proposal which is at the moment before the Chair. Until we resolve that, we cannot proceed to elect the President or the Vice-President, whether or not that is the general desire. Therefore, as there is a definite motion now before the Chair proposed by the representative of China and seconded by the representative of New Zealand, although I was not going to put my suggestion in the form of a motion, I do so now, formally.

The SECRETARY-GENERAL: Do I understand the French representative correctly: that he proposes an adjournment of the meeting now, before the members of the Council take a vote upon the two proposals before me?

Mr. GARREAU (France) (*translated from French*): Yes.

The SECRETARY-GENERAL: Then the motion for adjournment has the priority, and I put that proposal to the vote. Will those who are in favour of an adjournment now please raise their hands.

A vote was then taken by show of hands.

The SECRETARY-GENERAL: As the French representative is the only one who voted for this proposal, the proposal is rejected.

Now, I have two proposals before me: the Australian proposal, to adopt temporarily rules 1, 3 and 5 of document T/7 and to proceed to the election of the officers; and the Chinese pro-

par le représentant de l'Australie; d'après celui-ci, certaines délégations désireraient un mandat présidentiel d'une durée différente. Les propositions faites à ce sujet ne pourraient-elles être soumises sous forme d'amendements au règlement intérieur provisoire? La question serait ainsi tranchée définitivement.

M. GARREAU (France): Je propose que le Président et le Vice-Président de ce Conseil soient élus dès aujourd'hui, après une courte suspension de séance au cours de laquelle nous pourrions nous concerter.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Proposez-vous une suspension de séance?

M. GARREAU (France): C'est bien ce que j'ai proposé.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Y a-t-il une objection?

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Il nous reste encore à décider, il me semble, si nous allons adopter ces articles à titre provisoire ou non. Je suis certainement favorable à une suspension de séance avant de passer à l'élection même du Président et du Vice-Président, afin que nous puissions étudier la question, mais je crois que nous devons examiner d'abord la motion dont le Président vient d'être saisi par le représentant de la Chine. Tant que nous ne l'aurons pas fait, nous ne pourrions élire ni le Président, ni le Vice-Président, que cela soit ou non le désir général du Conseil. C'est pourquoi, comme le Président est en ce moment saisi d'une motion précise, présentée par le représentant de la Chine et appuyée par le représentant de la Nouvelle-Zélande, je présente maintenant ma proposition comme motion formelle, ce que je n'avais pas compté faire.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Si je comprends bien le représentant de la France, il propose de suspendre la séance immédiatement, avant que les membres du Conseil n'aient voté sur les deux propositions dont je suis saisi?

M. GARREAU (France): Oui.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Dans ces conditions, la motion en faveur d'une suspension de séance a la priorité, et je la mets aux voix. Je prie les représentants qui désirent une suspension de séance immédiate de bien vouloir lever la main.

On procède au vote à main levée.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la France étant le seul à voter en faveur de cette proposition, celle-ci est rejetée.

Je suis actuellement saisi de deux propositions, la proposition de l'Australie, consistant à adopter à titre provisoire les articles 1, 3 et 5 du document T/7 et à procéder à l'élection du

posal, to elect an *ad hoc* President until consideration of the rules under item 7 is concluded.

I propose to take the vote in the following order: we shall vote first on the Australian proposal because that has priority. It was mentioned and discussed before the Chinese proposal was. Do the members of the Council agree? In the absence of any objection, we shall now vote on the Australian proposal.

A vote was taken by show of hands. The Australian proposal was adopted by six votes to two.

The SECRETARY-GENERAL: The Chinese proposal is automatically defeated by the adoption of the Australian proposal.

Do I understand the Australian representative rightly, that he proposed an adjournment?

Colonel HODGSON (Australia): No, I supported the representative of France when he suggested it.

The SECRETARY-GENERAL: We shall now discuss rules 1, 3 and 5 of document T/7. Is there any observation about rule 1?

Colonel HODGSON (Australia): I gather you are going to adopt it formally. Is that so?

The SECRETARY-GENERAL: My idea was to adopt each rule separately.

Colonel HODGSON (Australia): Very well. To avoid the difficulty I mentioned earlier — and I want to thank my colleague from Belgium for drawing my attention to it — I would eliminate the words “at the beginning of each regular session”, and the rule, which we are adopting temporarily, without prejudice, would read: “The Council shall, by secret ballot, elect a President and a Vice-President from among the representatives of the members of the Council”.

Mr. RYCKMANS (Belgium) (*translated from French*): It would be quite simple to satisfy the wishes of the Australian representative and all our colleagues by deleting the words “at the beginning of each regular session” in rule 1 of the temporary rules of procedure, and also the words “at the next regular session of the Council” in rule 2 of the same document. Then there would no longer be any objection to immediate adoption of the whole text.

The SECRETARY-GENERAL: As far as I understand it, the Council has adopted the procedure that we should discuss rules 1, 3 and 5 and drop rule 2 for the time being. Rule 1 is now under discussion, together with a proposal from the Australian representative concerning the text of that rule, namely, that the words “at the

Bureau, et la proposition de la Chine relative à l'élection d'un Président à titre temporaire, jusqu'à la conclusion de l'examen du règlement conformément au point 7 de l'ordre du jour.

Je vous propose de voter de la façon suivante. La proposition de l'Australie, qui a priorité, sera d'abord mise aux voix, puisqu'elle a été discutée avant la proposition de la Chine. Les membres du Conseil acceptent-ils cette manière de procéder? Puisqu'il n'y a pas d'objections, je mets aux voix la proposition de l'Australie.

On procède au vote à main levée. La proposition de l'Australie est adoptée par six voix contre deux.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): La proposition de la Chine est automatiquement rejetée du fait de l'adoption de la proposition de l'Australie.

Si je comprends bien le représentant de l'Australie, il nous propose de suspendre la séance?

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Non, je n'ai fait qu'appuyer le représentant de la France, au moment où il a proposé la suspension.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant discuter les articles 1, 3 et 5 du document T/7. Y a-t-il une observation quelconque concernant l'article 1?

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je crois comprendre qu'il s'agit d'adopter cet article formellement. Est-ce exact?

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Mon idée était que chaque article soit adopté séparément.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Très bien. Afin d'éviter la difficulté que j'ai mentionnée antérieurement — et je tiens à remercier mon collègue de Belgique d'avoir attiré mon attention sur ce point — je propose de supprimer les mots “Au début de chaque session ordinaire”. L'article qui nous est proposé provisoirement, sans préjudice de toute modification ultérieure, serait ainsi conçu: “Le Conseil de tutelle élit, au scrutin secret, un Président et un Vice-Président choisis parmi les représentants des membres du Conseil.”

M. RYCKMANS (Belgique): Il serait extrêmement simple de donner satisfaction au représentant de l'Australie, ainsi qu'à tous nos collègues, en supprimant, en tête de l'article premier du projet de règlement intérieur provisoire, les mots “Au début de chaque session ordinaire”, et en supprimant, dans l'article 2 de ce même règlement, les mots “qui a lieu à la session ordinaire suivante du Conseil”. Il n'y aurait plus ainsi aucune objection à l'adoption immédiate de tout le texte.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Sauf erreur de ma part, le Conseil a décidé que nous devons discuter les articles premier, 3 et 5 et laisser de côté l'article 2 pour le moment. Nous examinons maintenant l'article premier conjointement avec une proposition émanant du représentant de l'Australie; cette proposition,

beginning of each regular session" shall be deleted.

Mr. RYCKMANS (Belgium) (*translated from French*): I would suggest deletion of the words "at the next regular session of the Council" from rule 2; the rule could then be adopted without difficulty.

The SECRETARY-GENERAL: Since there are no further observations concerning rule 1, the Australian proposal is adopted.

We now come to rule 3: "In the absence of the President, the Vice-President shall take his place." Since there are no observations, it is adopted.

Rule 5 reads: "The Vice-President, acting as President, shall have the same powers and duties as the President." Since there are no observations, rule 5 is adopted.

You have now to elect your President and Vice-President by secret ballot, in accordance with the provisional rules which we have adopted.

There was a proposal about adjourning, but that was defeated, and there is no new proposal for adjournment before me. Does any member of the Council propose an adjournment?

Mr. GARREAU (France) (*translated from French*): Yes, I do.

The SECRETARY-GENERAL: There is a French proposal for adjournment. Are there any other observations from other members of the Council?

Mr. POYNTON (United Kingdom): If the object of the adjournment is to discuss the secret ballot, it seems to be rather a negation of the secret ballot, does it not?

The SECRETARY-GENERAL: I think it is for members of the Council to decide.

A vote was taken by show of hands. The result was four votes in favour of an adjournment, three against, one abstention, and one not voting.

The meeting adjourned at 12.40 p.m. and resumed at 1 p.m.

7. Election of the President

The SECRETARY-GENERAL: We have now come to item 6 on the agenda.

Rule 1 says: "The Council shall, by secret ballot, elect a President and a Vice-President from among the representatives of the members of the Council".

The ballots will now be distributed and members will indicate their choice for President of

relative au texte de l'article en discussion, tend à supprimer les mots "Au début de chaque session ordinaire".

M. RYCKMANS (Belgique): Je suggérerais la suppression, à l'article 2, des mots: "qui a lieu à la session ordinaire suivante du Conseil"; cet article pourrait ainsi être adopté sans difficulté.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): S'il n'y a pas d'autres observations concernant l'article premier, la proposition de l'Australie est adoptée.

Nous abordons maintenant l'article 3: "En cas d'absence du Président, celui-ci est remplacé par le Vice-Président." Puisqu'il n'y a pas d'observations, cet article est adopté.

L'article 5 est ainsi conçu: "Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président." Puisqu'il n'y a pas d'observations, l'article 5 est adopté.

Vous devez maintenant élire au scrutin secret, votre Président et votre Vice-Président, conformément aux articles du règlement provisoire que nous venons d'adopter.

On avait proposé une suspension de séance; cette proposition a été repoussée, et je ne suis saisi d'aucune nouvelle proposition dans ce sens. Un membre du Conseil propose-t-il de lever la séance?

M. GARREAU (France): Moi.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Je suis saisi d'une proposition du représentant de la France tendant à suspendre la séance. D'autres membres du Conseil désirent-ils prendre la parole?

M. POYNTON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Si la suspension de séance a pour but un échange de vues sur le scrutin secret, cela équivaut à la négation même du scrutin secret, n'est-il pas vrai?

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Je crois que c'est aux membres du Conseil à en décider.

On procède au vote à main levée. Le Conseil se prononce en faveur de la suspension de la séance par quatre voix contre trois et une abstention, un membre du Conseil n'ayant pas pris part au vote.

La séance, suspendue à 12 h. 40, est reprise à 13 heures.

7. Election du Président

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Nous abordons maintenant le point 6 de notre ordre du jour.

L'article premier porte: "Le Conseil de tutelle élit, au scrutin secret, un Président et un Vice-Président choisis parmi les représentants des membres du Conseil."

Des bulletins de vote vont être distribués et les membres du Conseil indiqueront le membre

this Council. Each member will vote for one name only for the presidency.

Colonel HODGSON (Australia): Do we vote by country or by name? Are we electing a member, or are we electing a representative?

The SECRETARY-GENERAL: Rule 1 says, "... from among the representatives of the members of the Council". Therefore, I think it should be by name.

The vote was then taken by secret ballot.

The SECRETARY-GENERAL: The result of the ballot is as follows: Mr. Sayre (United States of America), five votes; Mr. Padilla Nervo (Mexico), three votes; Colonel Hodgson (Australia), one vote. Mr. Sayre of the United States is elected your President.

I have the great honour of inviting the President to take the Chair. I thank all members for their patience.

Mr. Sayre, representative of the United States of America, assumed the Chair as President.

8. Address by the President

The PRESIDENT: May I say just a word to the members of this Council? I feel very much embarrassed. I did not want this, and I can see reasons why my country should not have this great honour. As far as my personal feelings are concerned, I can see only headaches and difficulties, but headaches and difficulties that must be overcome. As a member of this Council, I think personal considerations must carry no weight. We are consecrated here to a job, a job of supreme importance, nothing less than helping to build for the peace of the world. As long as backward and depressed areas exist in Asia, Africa and elsewhere, filled with undereducated, under-nourished and unhappy people, we lack the foundations for a stable peace. To build solidly for peace, we must remove the causes of war, and that is part of the high task of this Council.

The Trusteeship System is a practical piece of machinery. To achieve that goal among the backward dependent peoples of the world is the supreme task ahead of us.

I can only say, so far as I am concerned, that I bow to the will of this Council. I am going to ask that every member of the Council suppress all personal considerations, that we work together as a unit, intimately and strongly, for the achievement of our great task. We will be thrown intimately together during these next few weeks, and I look forward tremendously to the close personal relationships which will be established between us.

choisi pour occuper le poste de Président du Conseil. Chaque membre ne proposera qu'un seul nom pour la présidence.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Votons-nous pour un pays ou pour un représentant nommément désigné? Désignons-nous un membre ou un représentant?

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): L'article premier est conçu en ces termes: "... choisis parmi les représentants des membres du Conseil"; en conséquence, nous devons voter pour un représentant nommément désigné.

On procède au vote au scrutin secret.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Les résultats du scrutin sont les suivants: M. Sayre (Etats-Unis d'Amérique), cinq voix; M. Padilla Nervo (Mexique), trois voix; le colonel Hodgson (Australie), une voix. M. Sayre, représentant des Etats-Unis d'Amérique, est élu Président.

J'ai le grand honneur d'inviter le Président à occuper le fauteuil présidentiel. Je remercie tous les membres pour la patience dont ils ont fait preuve.

M. Sayre, représentant des Etats-Unis d'Amérique, prend place au fauteuil présidentiel.

8. Allocution du Président

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je adresser quelques mots aux membres du Conseil? Je me sens très embarrassé. Je ne désirais pas cette élection, et je vois plusieurs raisons pour lesquelles mon pays n'aurait pas dû bénéficier de cet honneur. En ce qui me concerne personnellement, je ne prévois que soucis et difficultés, mais ces soucis et ces difficultés doivent être surmontés. En tant que membre de ce Conseil, j'estime qu'il n'y a pas à tenir compte de considérations personnelles. Nous sommes voués à une tâche d'une suprême importance, tâche qui n'est rien moins que d'aider à édifier les bases de la paix mondiale. Tant qu'il y aura en Asie, en Afrique et ailleurs des régions arriérées et misérables, occupées par des hommes à peine instruits, sous-alimentés et malheureux, les fondements d'une paix solide et durable feront défaut. Pour édifier une paix solide, il faut supprimer les causes mêmes de la guerre, et c'est là une partie importante de la noble tâche de ce Conseil.

Le Régime de tutelle est un système concret. Nous acquitter de nos devoirs envers les peuples dépendants et arriérés du monde, telle est la tâche suprême que nous devons assumer.

En mon nom personnel, tout ce que je puis dire, c'est que je m'incline devant la volonté du Conseil. Je demande à tous les membres du Conseil de faire abstraction de toute considération personnelle, de travailler énergiquement en étroite collaboration à l'accomplissement de notre noble tâche. Les quelques semaines qui viennent sont appelées à nous rapprocher sensiblement, et c'est avec le plus grand plaisir que je verrai s'établir entre nous d'étroites relations personnelles.

I think I voice the thoughts of all members here in saying a few words of appreciation to our Secretary-General for the way he has started our ball rolling, the way he has so smoothly put the machinery into operation, the direction which he has given us. I pledge to every individual member of the Council my unstinting help, my unstinting consecration to this great job ahead of us.

Colonel HODGSON (Australia): Mr. President, in congratulating you on your election and assuring you of our full support and co-operation, I should like to remark that one vote is always suspect, but that I trust this Council does not think that the representative of Australia voted for himself. So I am very much complimented by that one vote.

The PRESIDENT: In accordance with the provisional rules adopted under item 5 of the agenda, the Vice-President is to be elected by secret ballot.

In view of the time, I think it would be wise to adjourn and to re-convene at 3 p.m. to continue the business of the day.

The meeting rose at 1.15 p.m.

SECOND MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 26 March 1947, at 3 p.m.*

*President: Mr. F. B. SAYRE
(United States of America).*

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, France, Iraq, Mexico, New Zealand, United Kingdom, United States of America.

9. Election of the Vice-President

The PRESIDENT: In accordance with the provisional rules of procedure adopted under item 5 of the agenda at our first meeting, the Vice-President is to be elected by secret ballot. Ballots will be distributed and members will indicate their choice for Vice-President of the Council by writing in the name of their candidate.

The vote was then taken by secret ballot.

The PRESIDENT: It gives me great pleasure to announce that as a result of the balloting, Sir Carl Berendsen has been elected Vice-President of the Council.

I cannot refrain from saying a word of warm congratulation to the representative of New Zealand on this election. Not only is it a matter of personal pleasure to me, but I think that the Council is to be congratulated on the fact that New Zealand holds this high office. We can feel happy that we shall have associated with us so loyal, fine and true a man.

Je suis sûr d'exprimer notre pensée à tous en rendant hommage en quelques mots à notre Secrétaire général, pour la manière avec laquelle il nous a permis d'amorcer nos travaux, de franchir sans encombre ce premier stade et de nous orienter. J'assure tous les membres du Conseil que je prodiguerai tous mes efforts, que je me consacrerai sans compter à la tâche que nous avons à accomplir.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): M. le Président, je vous félicite de votre élection et je viens vous promettre notre appui et notre coopération sans réserves. Permettez-moi de faire remarquer qu'une seule voix est toujours suspecte, mais j'espère que le Conseil ne croit pas que le représentant de l'Australie a voté pour lui-même. Aussi puis-je dire que je suis très flatté du vote exprimé en ma faveur.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Conformément aux articles du règlement provisoire dont l'examen était prévu par le point 5 de l'ordre du jour, le Vice-Président doit être élu au scrutin secret.

Etant donné l'heure avancée, je crois qu'il serait préférable de lever la séance et de nous réunir à nouveau à 15 heures, afin de poursuivre les travaux en cours.

La séance est levée à 13 h. 15.

DEUXIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 26 mars 1947, à 15 heures.*

*Président: M. F. B. SAYRE
(Etats-Unis d'Amérique).*

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, France, Irak, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

9. Election du Vice-Président

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Conformément aux articles du règlement intérieur provisoire adoptés lors de l'examen du point 5 de notre ordre du jour, au cours de notre première séance, le Vice-président doit être élu au scrutin secret. Je prie donc les membres du Conseil d'inscrire sur les bulletins qu'on va leur distribuer le nom du candidat de leur choix.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Voici le résultat du scrutin. Je suis heureux de vous annoncer que Sir Carl Berendsen a été élu Vice-Président du Conseil.

Je voudrais, à cette occasion, adresser mes vives félicitations au représentant de la Nouvelle-Zélande. Non seulement je me réjouis, pour ma part, de son élection, mais je crois que le Conseil doit se féliciter d'avoir appelé le représentant de la Nouvelle-Zélande à remplir ces hautes fonctions et de compter parmi ses membres un homme aussi loyal, sincère et éminent.